

PRESENTATION DES CANDIDATURES – GUIDE ET LISTE DE CONTRÔLE

PRIX UNESCO-ROI HAMAD BIN ISA AL-KHALIFA POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS L'EDUCATION

- Créé en 2005 et financé par le Gouvernement du Royaume de Bahreïn
- Consiste en la remise d'une somme d'un montant équivalent à 50000 dollars des Etats-Unis (un chèque et un diplôme), divisée en parts égales entre deux lauréats

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT?

Le Prix est décerné à des personnes, des institutions, d'autres entités ou des organisations internationales non gouvernementales qui se distinguent par des modèles d'excellence, des meilleures pratiques et une utilisation ingénieuse des technologies de l'information et de la communication (TIC) visant à améliorer l'apprentissage, l'enseignement et les performances éducatives en général.

Présentation et soumission des candidatures

Les candidatures doivent être présentées par le Gouvernement d'un Etat membre de l'UNESCO, ou par des organisations non gouvernementales entretenant des relations formelles avec l'Organisation et actives dans un domaine visé par le Prix. Chaque gouvernement ou organisation internationale non gouvernementale n'est habilité à présenter que trois candidats par an. Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée.

Critères applicables aux candidats

Le Prix est attribué à des personnes, des institutions, d'autres entités ou des organisations non gouvernementales en vue de récompenser des projets et des activités dans le cadre desquels les TIC ont été utilisées de manière efficace et novatrice et qui:

- ont un effet multiplicateur au niveau local, national ou régional en s'étendant au plus grand nombre possible d'apprenants et en améliorant la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement ;
- se traduisent par l'élaboration de matériels et produits pédagogiques et d'apprentissage originaux qui développent une pédagogie centrée sur l'apprenant et encourageant la collaboration et le travail en réseau dans un environnement ouvert et flexible ;
- généralisent l'utilisation des technologies dans l'éducation et leur intégration régulière dans les programmes scolaires à tous les niveaux et dans toutes les disciplines ;
- facilitent la conception, l'adaptation, la diffusion et la réutilisation de ressources éducatives ouvertes ;

- encouragent la recherche-développement afin de faciliter l'accès de tous, y compris les personnes marginalisées, défavorisées et vulnérables, aux technologies ;
- s'emploient à résoudre les problèmes importants que sont la fracture numérique et la fracture entre les hommes et les femmes aux niveaux local, national ou régional.

En outre, les critères suivants seront particulièrement pris en considération :

- la durée du projet/de l'activité doit avoir une ancienneté d'au moins un an pour que les résultats puissent être évalués et leur efficacité vérifiée ;
- la contribution aux objectifs fondamentaux dans le domaine de l'éducation et aux défis locaux, nationaux et/ou régionaux ;
- l'innovation et l'ouverture au niveau du contenu et des moyens ;
- la collaboration et le potentiel de travail en réseau ;
- l'influence du projet/de l'activité et sa reproduction par des acteurs dans d'autres régions;
- la preuve de viabilité pour une application à moyen et long terme ;
- la capacité prouvée de la technologie en question à transformer un aspect particulier de l'éducation à petite ou grande échelle ;
- l'activité/le projet devrait être une première nomination pour un Prix dans ce domaine.

Choix des lauréats

Les deux lauréats seront choisis par le Directeur général de l'UNESCO à la lumière de l'évaluation des candidatures faite par un jury et sur sa recommandation. Le jury, nommé par le Directeur général pour une durée de deux ans renouvelable, se compose de cinq membres indépendants, hommes et femmes, de nationalités différentes.

PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées par les Gouvernements des Etats Membres ou les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles avec l'UNESCO, en leur demandant de respecter les étapes suivantes :

- informer l'opinion publique et toutes les parties prenantes engagées dans les activités éducatives pour l'amélioration des TIC (établissements éducatifs publics/privés; des journaux locaux, des radios et télévisions, des entreprises privées) ;
- établir un comité ou un groupe de travail pour interviewer les candidats ;
- sélectionner les candidats les plus méritants et travailler avec eux en vue de préparer les dossiers pour leur candidature à l'UNESCO.

Chaque candidature doit être accompagnée du formulaire de candidature.

Date limite pour le dépôt des candidatures : 30 novembre 2015.

Liste de contrôle pour les Gouvernements et les ONG internationales

Avant d'envoyer votre dossier de candidature au Siège de l'UNESCO, assurez-vous qu'il contient :

- le formulaire de candidature accompagné des matériels supplémentaires (point 11) ;
- une lettre d'approbation du Gouvernement ou de l'organisation internationale non-gouvernementale.

OÙ ENVOYER LES CANDIDATURES?

Les candidatures seront envoyées à l'adresse ci-dessous. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires en contactant :

UNESCO

Unité des TIC dans l'éducation

(Secrétariat du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation)

Division pour les politiques et les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie

Secteur de l'Education

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Tel: +33 1 45 68 21 06

Fax: +33 1 45 68 56 27

E-mail: ictprize@unesco.org